



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Meurthe-et-Moselle

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAXOU

Rapport de Présentation Budget Primitif 2017

Jeudi 06 AVRIL 2017

(Ville de Plus de 10 000 habitants)



SOMMAIRE

I. Balance générale du budget	3
II. Section de Fonctionnement	4
A. Les dépenses de fonctionnement	4
1. Les dépenses réelles	5
2. Les opérations d'ordre	8
3. Les résultats reportés	8
B. Les recettes de fonctionnement	9
1. Les recettes réelles	9
III. Section d'Investissement	11
A. Les dépenses d'investissement	11
1. Les dépenses réelles	11
B. Les recettes d'investissement	12
1. Les recettes réelles	12
2. Les opérations d'ordre	12
3. Les résultats reportés	12
IV. Résultat du compte administratif 2016	13

I. Balance générale du Budget Primitif 2017

		Opérations réelles							
Sections		Restes à réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2017	Opérations d'ordre	Résultats reportés	Total BP 2017	Rappel BP 2016	Evolution 2017/2016
Investissement	Dépenses	250,00	20 400,00	20 650,00	0,00	0,00	20 650,00	8 825,00	133,99%
	Recettes	0,00	485,00	485,00	7 720,00	61 294,27	69 499,27	62 961,44	10,38%
Fonctionnement	Dépenses	0,00	1 694 632,24	1 694 632,24	7 720,00	0,00	1 702 352,24	1 662 300,00	2,41%
	Recettes	0,00	1 549 890,00	1 549 890,00	0,00	152 462,24	1 702 352,24	1 662 300,00	2,41%
Total budget	Dépenses	250,00	1 715 032,24	1 715 282,24	7 720,00	0,00	1 723 002,24	1 671 125,00	3,10%
	Recettes	0,00	1 550 375,00	1 550 375,00	7 720,00	213 756,51	1 771 851,51	1 725 261,44	2,70%

Le budget primitif est présenté en :

- dépenses pour un total de 1 723 002,24 €
- recettes pour un total de 1 771 851,51 €

Il se décompose ainsi :

Dépenses :

Fonctionnement =	1 702 352,24 €	soit 98,80 %
Investissement =	20 650,00 €	soit 1,20 %

Recettes :

Fonctionnement =	1 702 352,24 €	soit 96,08 %
Investissement =	69 499,27 €	soit 3,92 %

Les opérations réelles sont les dépenses et recettes courantes qui génèrent des mouvements de fonds et donc qui impactent la trésorerie du CCAS. Il s'agit des encaissements et décaissements effectifs. Elles s'élèvent à 1 715 032,24 € en dépenses et 1 550 375 € en recettes.

Pour l'année 2017, ces opérations comportent des inscriptions nouvelles et un reste à réaliser de 250 €. **Les inscriptions nouvelles** sont les inscriptions d'opérations décidées à l'occasion de l'élaboration du budget, et qui font l'objet d'une première inscription. **Les restes à réaliser** correspondent à des opérations en cours pour lesquelles les factures n'ont pas encore été présentées à la collectivité ou des recettes non encore perçues.

Les opérations d'ordre sont les opérations en relation sur les deux sections, qui ne nécessitent pas de mouvements de fonds. Il s'agit de jeux d'écriture, qui ne donnent lieu, ni à encaissement, ni à décaissement. Leur montant pour 2016 est de 7 720 €.

Dans ces opérations se trouvent les amortissements des acquisitions faites sur les années précédentes.

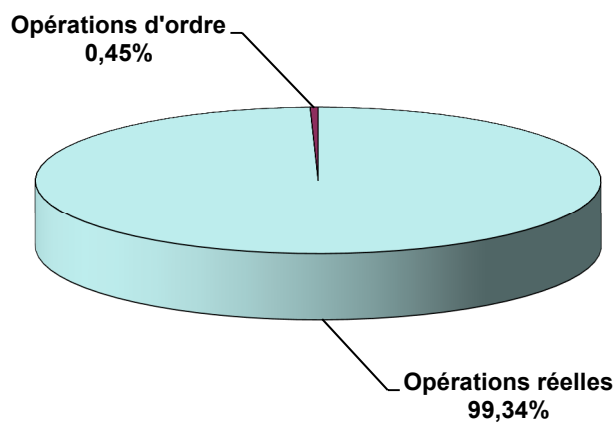
II. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement correspond à l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement des services : activité des services, opérations financières et opérations exceptionnelles.

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

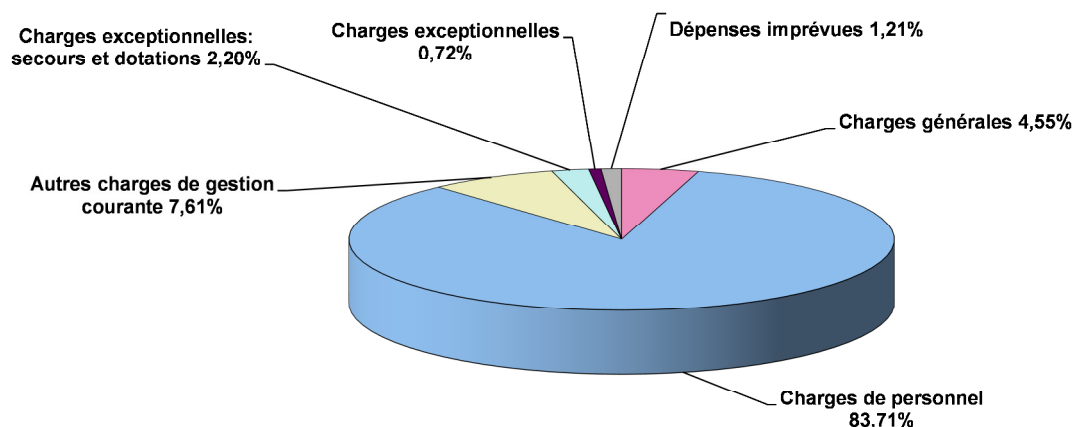
- des opérations réelles pour un montant estimé à 1 694 632,24 €,
- des opérations d'ordre évaluées à 7 720 €,



1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres		BP 2016	CA 2016 (réalisé)	BP 2017	Evolution BP2017/BP2016
011	Charges générales	76 026,00	67 349,92	77 110,00	1,43%
012	Charges de personnel	1 396 500,00	1 280 498,30	1 418 515,00	1,58%
65	Autres charges de gestion courante	111 040,00	111 765,38	129 000,00	16,17%
656	Charges exceptionnelles : secours et dotations	38 700,00	31 202,79	37 200,00	-3,88%
67	Charges exceptionnelles	8 610,00	16 114,92	12 270,00	42,51%
022	Dépenses imprévues	20 548,17	0,00	20 537,24	-0,05%
	Total des dépenses réelles	1 651 424,17	1 506 931,31	1 694 632,24	2,62%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Par rapport au budget primitif 2016, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,62%. Cette augmentation s'explique par la prise en charge des subventions aux associations de la petite enfance par le CCAS depuis le BP 2016, suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Nous noterons que les charges de personnel représentent 83,71 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les dépenses courantes (fournitures diverses, entretien bâtiments, assurances, prestations de service, ...) nécessaires au bon fonctionnement des services.

Prévues pour un montant de 76 050 €, elles représentent 4,49 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces charges sont stables, avec une augmentation de 0,03 % par rapport au budget primitif 2016.

Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe les dépenses relatives aux rémunérations du personnel : salaires et charges sociales diverses.

En 2016, une baisse des charges de personnel du CCAS significative est comptablement observée par rapport à l'année 2015. Le réalisé de l'année 2016 s'élève à 1 283 250 € soit une baisse effective et comptable par rapport au budget 2015 de – 43 226 €.

La réduction des effectifs et la diminution de la facturation du "personnel affecté" explique en partie cette baisse. Observée comptablement, elle s'explique également par le report de congés payés sur l'année 2017 de certains agents, et par la non-refacturation d'un agent de la commune vers le CCAS.

La dotation 2017 est prévue à hauteur de 1 419 575 € soit une augmentation de + 1,65 % par rapport au budget primitif 2016.

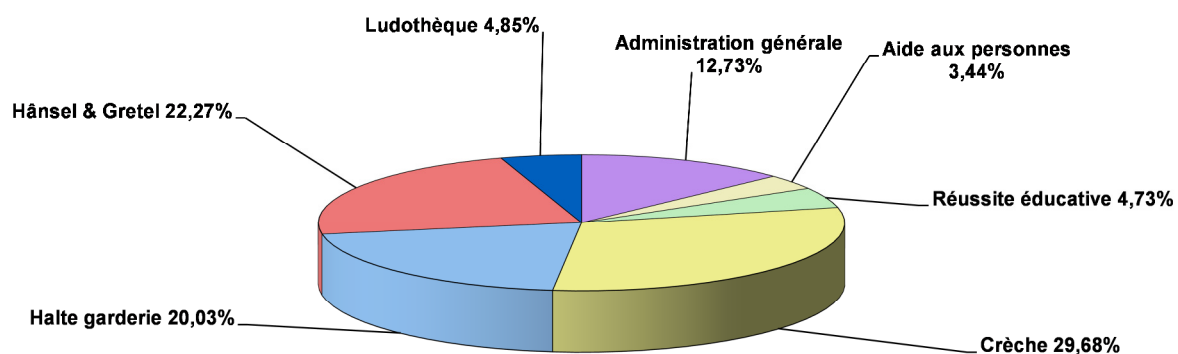
Cette estimation tient compte des mesures gouvernementales du protocole d'accord sur les carrières et rémunérations dans la fonction publique, qui ont deux incidences majeures pour les collectivités locales :

- La revalorisation des grilles de rémunération de l'ensemble des cadres d'emplois des différentes filières de la fonction publique territoriale. Son impact, conjugué avec l'effet d'élargissement de l'assiette des cotisations, est évalué par le service RH à une augmentation des charges de personnel de l'ordre de 1,55%.
- L'augmentation de 0,6% du point d'indice dans la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} février 2017, sachant que ce dernier a déjà été revalorisé de 0,6% au 1^{er} juillet 2016, ayant un effet de cumul de masse significatif sur une année pleine. Son impact annuel est évalué par le service RH à 0,55% de la masse salariale.

Cette estimation tient également compte de :

- l'actualisation des différents taux de cotisations patronales et l'augmentation des taux de retraite CNRACL et IRCANTEC (+0.25%)
- l'obligation de cotiser auprès du CNFPT pour les emplois d'avenir et les apprentis
- la revalorisation du SMIC (+0,93 %)
- le Glissement Vieillesse Technicité (+0,7%)
- les promotions 2016 à prendre en compte pour une année pleine
- le prévisionnel de remplacement des départs (retraites et mutations)

Par rapport aux secteurs d'activité, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :



Autres charges de gestion courante (chapitre 65 et 656)

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations et les charges exceptionnelles que constituent les secours.

D'un montant de 166 200 €, elles représentent 9,81 % des dépenses de fonctionnement.

Nous y trouvons notamment :

- les subventions de fonctionnement versées aux structures de la petite enfance pour un montant estimé à 116 500 €. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune a transféré l'intégralité de cette dépense au CCAS. Seul le CCAS verse dorénavant ce type de subvention.
- les aides sous forme de bons alimentaires pour un montant de 15 000 €,
- les secours financiers pour 19 500 €,
- les aides aux garderies périscolaires et les bons vacances accordés aux familles.

Il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre des observations liées à son contrôle, avait invité la commune à clarifier ses relations avec son CCAS afin qu'il bénéficie de l'autonomie juridique et de gestion propre à son statut d'établissement local notamment en précisant et formalisant davantage les missions assurées par chaque structure.

A ce titre et afin de regrouper l'ensemble des actions relevant de la thématique Petite Enfance dans le cadre de la gestion du CCAS, la commune a dénoncé les conventions financières qu'elle avait souscrites pour la garde d'enfants laxoviens avec diverses crèches associatives telles que les crèches "Le p'tit poucet", "Baby Prince", "Louise Delsart" ainsi que celle du Centre Psychothérapique de Nancy la crèche "Bergamote". En 2015 et compte tenu des dates de dénonciations, le CCAS a proposé d'adopter de nouvelles conventions avec ces associations afin de répondre au mieux aux besoins des parents qui souhaitent choisir un mode de garde collectif. L'association "Les Canailloux" est également aidée et devra aussi être soumise à rédaction du même type de convention. Une nouvelle enveloppe a donc été inscrite pour cette dépense sur le budget 2017.

Charges exceptionnelles et dépenses imprévues (chapitres 67 & 022)

Ces charges, d'un montant de 32 808,04 €, représentent 1,94 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles, d'un montant de 12 270 €, sont des charges qui ne peuvent être véritablement prévues, tels les titres annulés des exercices antérieurs, et qui interviennent en cours d'exercice.

Les dépenses imprévues, d'un montant de 20 537,24 €, constituent une sorte de "réserve" de crédits pour des dépenses non prévisibles lors de l'élaboration du budget.

2. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant prévisionnel de 7 720 €.

3. Les résultats reportés

Les résultats de l'exercice peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire et selon une procédure strictement encadrée. Ils sont alors repris provisoirement avant l'adoption du compte administratif.

Pour 2016, les résultats provisoires de fonctionnement sont excédentaires de 152 462,24 €. Ils se décomposent comme suit :

- du report déficitaire de l'année 2015 à hauteur de 2 770,83 €,
- du résultat excédentaire de l'année 2016 d'un montant de 155 233,07 €.

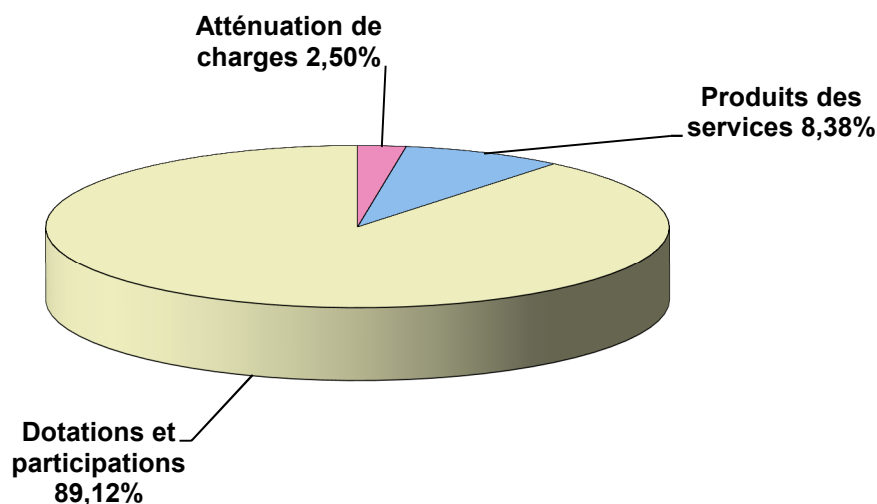
B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ne sont constituées que de recettes réelles.

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitres		BP 2016	CA 2016 (réalisé)	BP 2017	Evolution BP2017/BP2016
013	Atténuation de charges	35 000,00	50 661,96	38 790,00	10,83%
70	Produits des services	134 300,00	139 808,59	129 900,00	-3,28%
74	Dotations et participations	1 493 000,00	1 475 900,99	1 381 200,00	-7,49%
75	Autres produits de gestion coura	0,00	0,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	0,00	3 869,62	0,00	0,00%
Total des recettes réelles		1 662 300,00	1 670 241,16	1 549 890,00	-6,76%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Par rapport au budget primitif 2016, les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 6,76 %. Cette baisse s'explique par l'excédent de fonctionnement reporté de 2016.

En 2017, les recettes réelles de fonctionnement seront constituées à 58,71 % par la subvention versée par la commune au C.C.A.S., d'un montant prévisionnel de 910 000 €. Cette subvention ainsi que le résultat de fonctionnement reporté (152 462,24 € soit 9,84 %) participent à l'équilibre du budget du C.C.A.S. et permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement.

Atténuation de charges (chapitre 013)

Il s'agit des compensations des arrêts maladie du personnel versées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et par notre assureur.

Estimés à un montant de 38 790 €, ces remboursements représentent 2,50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Produits des services (chapitre 70)

Pour une prévision de 129 900 €, ces produits représentent 8,38 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est constitué des redevances versées par les usagers des services offerts par la collectivité, qui concernent essentiellement la petite enfance.

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les participations et subventions versées par les divers organismes. Pour une prévision de 1 381 200 €, elles représentent 89,12 % des recettes réelles de fonctionnement.

Nous trouvons :

- la subvention d'équilibre versée par la commune, pour un montant de 910 000 €, ainsi que la participation de la commune au fonctionnement du Dispositif de Réussite Educative pour 24 000 €,
- la participation au fonctionnement des structures petite enfance, versée par la Caisse d'Allocations Familiales, pour un total de 380 000 € est en légère baisse (- 3,06 %). La commune démontre malgré tout, son engagement fort dans les actions éducatives au sens large,
- la participation de l'Etat au dispositif de la réussite éducative (DRE) pour un montant de 58 000 €. Ce dispositif est salué unanimement, en particulier par l'Etat,
- la participation de la Métropole à l'aide aux personnes pour un montant de 8 000 euros.

Dans le cadre du versement de la subvention d'équilibre versée par la commune, la Chambre Régionale des Comptes avait préconisé un versement au plus juste des besoins du CCAS. Pour 2017, les besoins budgétaires s'élèvent à 910 000 €.

III. Section d'investissement

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine : acquisitions diverses, travaux.

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ne sont constituées que de dépenses réelles.

1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget C.C.A.S. se limitent aux acquisitions nécessaires au fonctionnement des activités, démontrant un effort de rationalisation.

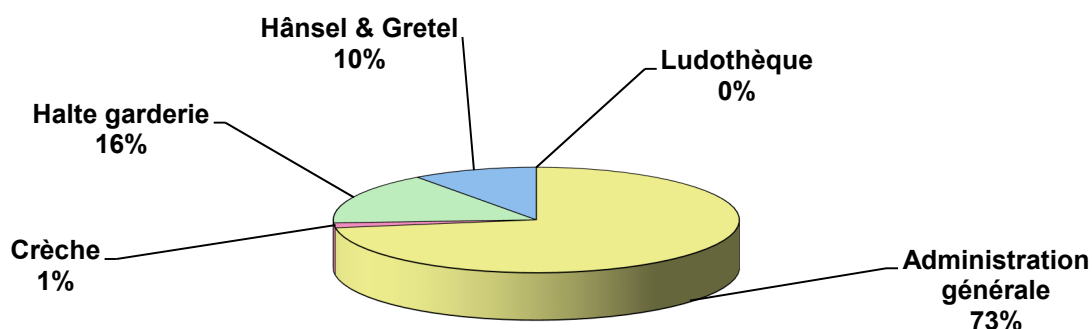
Les prévisions prennent en compte, dans les différentes structures petite enfance, un éventuel achat de matériel électroménager qui serait occasionné par un remplacement du matériel existant à la suite de panne.

Il n'y a pas de travaux prévus au budget primitif 2017. Les bâtiments étant propriété de la commune, les travaux qui leur sont imputables figurent au budget communal.

Par rapport au budget primitif 2016, les dépenses d'investissement sont en augmentation. En 2016, il était inscrit 8 825 € de dépenses réelles d'investissement.

Pour 2017, elles sont estimées à 20 400 € et concerneront également cette année des acquisitions informatiques.

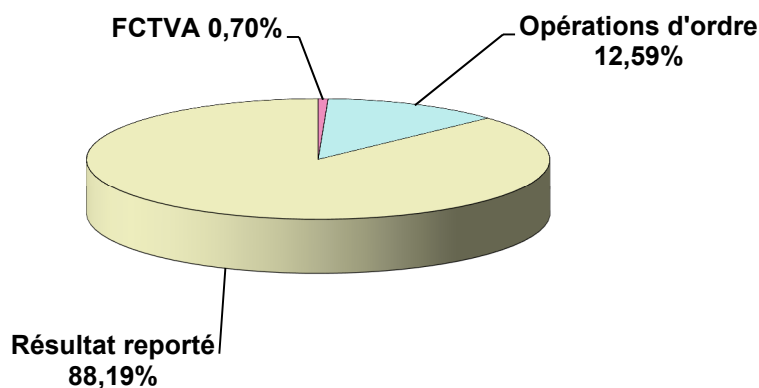
Répartition des dépenses réelles d'investissement



B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- des opérations réelles pour un montant estimé à 485 €,
- des opérations d'ordre évaluées à 7 720 €,
- de l'excédent d'investissement des résultats provisoires de l'exercice 2016 évalué à 61 294,27 €.



Par rapport au budget primitif 2016, et en tenant compte de l'excédent repris, les recettes d'investissement augmentent de 10,38%.

1. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par le Fonds de Compensation de la T.V.A. récupéré sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-2, qui représente 0,70 % des recettes d'investissement.

Pour 2017, ces recettes sont estimées à 485 €.

2. Les opérations d'ordre

Les amortissements constituent les opérations d'ordre des recettes d'investissement.

Pour 2017, ces recettes sont estimées à 7 720 €, représentant 12,59% des recettes d'investissement.

3. Les résultats reportés

Le résultat reporté de l'exercice 2016 représente 88,19 % des recettes d'investissement.

Ce résultat provient de la cession de l'Oseraie et ne remplit pas les conditions pour être affecté à la section de fonctionnement.

Pour assurer l'équilibre financier de l'A.P.A.L. pendant la transformation et l'extension de l'Oseraie, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a autorisé le versement, en mai 1999, d'une avance de trésorerie de 300 000 F (45 735 €) en précisant que cette somme serait remboursée en quatre fois à compter de l'année 2000. Le remboursement a bien été honoré et depuis cette date, la section d'investissement du C.C.A.S. est excédentaire.

Résultat du compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 dégage les résultats suivants :

	PRÉVU 2016	RÉALISÉ 2016
SECTION D'INVESTISSEMENT		
* Excédent de financement 2015	54 236,44	54 236,44
* Dépenses	8 825,00	1 651,35
* Recettes	8 725,00	8 709,18
Excédent de financement (Compte 001)	54 136,44	61 294,27
RAPPEL RESTES A RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2016		
* Investissement Dépenses		250,00
* Investissement Recettes		0,00
Besoin de financement des reports		-250,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
* Dépenses	1 674 350,00	1 515 007,29
* Recettes	1 674 350,00	1 670 240,36
Excédent de fonctionnement 2016	0,00	155 233,07
Déficit antérieur reporté (2015)		-2 770,83
RÉSULTAT À AFFECTER		152 462,24
REPRISE ANTICIPÉE		
1) Prévision d'affectation en réserve R 001		61 294,27
2) Report en fonctionnement D 002		152 462,24

Ces résultats ont été repris au Budget Primitif 2017 :

- report en section d'investissement pour un montant de : 61 294,27 €
- report en section de fonctionnement pour un montant de : 152 462,24 €